



MJU-25 (2003) Concl.

25^e CONFÉRENCE DES MINISTRES EUROPÉENS DE LA JUSTICE

Sofia (9-10 octobre 2003)

- **COOPERATION INTERNATIONALE DANS
LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME
INTERNATIONAL ET MISE EN OEUVRE
DES INSTRUMENTS PERTINENTS DU
CONSEIL DE L'EUROPE**

- **LA REPOSE DU SYSTEME DE JUSTICE
- CIVILE ET PENALE - AU TERRORISME**

Conclusions et Résolutions de la Conférence

**Rapport du Secrétaire Général
du Conseil de l'Europe**

25^e CONFÉRENCE DES MINISTRES EUROPÉENS DE LA JUSTICE

Sofia (9-10 octobre 2003)

- COOPERATION INTERNATIONALE DANS
LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME
INTERNATIONAL ET MISE EN OEUVRE
DES INSTRUMENTS PERTINENTS DU
CONSEIL DE L'EUROPE

- LA REPOSE DU SYSTEME DE JUSTICE
- CIVILE ET PENALE - AU TERRORISME

Conclusions et Résolutions de la Conférence

**Rapport du Secrétaire Général
du Conseil de l'Europe**

Introduction

1. La 25^e Conférence des Ministres européens de la Justice s'est tenue à Sofia les 9 et 10 octobre 2003 à l'invitation du Gouvernement bulgare. L'ordre du jour, la liste des participants et les résolutions adoptées font l'objet des Annexes I à III du présent rapport.
2. Les Bureaux du Comité européen de coopération juridique (CDCJ) et du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), ainsi que les hauts fonctionnaires ont tenu leurs réunions préparatoires la veille de la conférence.
3. Le Ministre de la Justice de Bulgarie a été élu président de la conférence et les Ministres de la Justice de Finlande et de la Fédération de Russie ont été élus vice-présidents.
4. Les thèmes de la Conférence étaient les suivants :
 - Coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme international et mise en œuvre des instruments pertinents du Conseil de l'Europe;
 - La réponse du système de justice – civile et pénale – au terrorisme.
5. Le rapport principal a été présenté par le Ministre de la Justice de Bulgarie ; le Secrétaire Général a également présenté un rapport, et plusieurs Ministres ont présenté des communications. La liste des documents fait l'objet de l'Annexe IV.
6. Le Premier Ministre de Bulgarie, M. Simeon de Saxe-Cobourg Gotha, a souhaité la bienvenue aux participants et a souligné le rôle important du Conseil de l'Europe dans la lutte internationale contre le terrorisme.
7. Il a souligné que les organisations intergouvernementales multilatérales offraient un forum adéquat pour réagir efficacement au terrorisme. Il s'est félicité de la réaction rapide du Conseil de l'Europe face aux attentats terroristes du 11 septembre 2001 et a souligné le fait que son pays encourageait l'Organisation à poursuivre son action dans ce domaine.
8. En conclusion, le Premier Ministre a insisté sur l'importance de la Conférence et la nécessité de renforcer à la fois l'action internationale et les réponses judiciaires nationales pour lutter contre le terrorisme.

*
* *
9. A l'occasion de la conférence, plusieurs conventions du Conseil de l'Europe ont été signées et/ou ratifiées. On en trouvera le détail à l'Annexe V du présent rapport.

Rapport du Secrétaire Général

10. Dans son rapport à la Conférence, le Secrétaire Général, M. Walter Schwimmer, a évoqué les actions entreprises par le Conseil de l'Europe depuis les attentats terroristes contre les Etats-Unis et a souligné particulièrement l'importance des «Lignes directrices sur les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme», adoptées par le Comité des Ministres le 11 juillet 2002, et du Protocole portant amendement à la Convention européenne de 1977 sur la répression du terrorisme (STE n° 190), ouvert à la signature le 15 mai 2003.

11. Le Secrétaire Général a fait remarquer la nécessité d'intensifier les efforts du Conseil de l'Europe contre le terrorisme et a appelé à soutenir l'élaboration d'une convention générale européenne sur le terrorisme.

12. Il a fait remarquer que, depuis quelques années, les Nations Unies tentent de négocier la mise au point d'une convention générale contre le terrorisme qui, malgré certaines avancées initiales, est confrontée à des difficultés sérieuses ayant peu de chance d'être surmontées dans un avenir proche.

13. Dans ce contexte, il a rappelé que l'Assemblée parlementaire, dans son Avis N° 242 (2003) concernant le projet de Protocole portant amendement à la Convention européenne sur la répression du terrorisme, a déclaré considérer «qu'il conviendra de réfléchir le moment venu à la possibilité d'élaborer au sein du Conseil de l'Europe une convention générale d'incrimination des actes terroristes, à la lumière des résultats des travaux en cours au sein des Nations Unies» (paragraphe 4).

14. A son tour, lors de sa 112^e Session ministérielle (Strasbourg, 15 mai 2003), le Comité des Ministres a «souligné la nécessité de renforcer la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et d'appuyer les efforts des Nations Unies dans ce domaine. Dans ce contexte [les Ministres des Affaires étrangères] ont noté avec intérêt la proposition de l'Assemblée parlementaire de préparer une convention générale contre le terrorisme sous les auspices du Conseil de l'Europe».

15. Le Secrétaire Général a rappelé que le Comité des Ministres reprendra sa discussion concernant l'opportunité d'élaborer une future convention générale européenne contre le terrorisme à la lumière des conclusions de la présente Conférence des Ministres européens de la Justice et de leur examen par le Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER) lors de sa réunion du 27 au 30 octobre 2003.

16. En conclusion, le Secrétaire Général a souligné qu'il était temps d'apporter un soutien politique fort à cette initiative, qui était conforme à l'appel lancé par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et au souhait d'un nombre important d'Etats et que les autres organisations internationales étaient disposées à accueillir favorablement.

17. La présentation du rapport du Secrétaire Général a été suivie de celle d'un rapport du Ministre de la Justice de Bulgarie.

Rapport du Ministre de la Justice de Bulgarie

18. Le Ministre de la Justice de Bulgarie, M. Anton Stankov, a fait remarquer qu'un des moyens les plus efficaces de combattre le terrorisme consistait à appliquer strictement les instruments internationaux et la législation nationale en matière de prévention et de répression des actes terroristes et de leur financement et à faire ainsi en sorte que les auteurs de ces infractions et leurs complices soient traduits devant les tribunaux.

19. En ce qui concerne l'incrimination des actes terroristes, il a évoqué le travail des Nations Unies et les instruments internationaux existants, notamment ceux du Conseil de l'Europe. Tout en reconnaissant le rôle majeur que l'ONU est appelée à jouer, il a exprimé sa conviction que le Conseil de l'Europe pourrait s'engager dans la rédaction d'un instrument international dans ce domaine, qui pourrait constituer un apport intéressant pour les travaux de l'ONU, notamment si l'on considère les difficultés auxquelles cette organisation est confrontée, et étant donné l'importance particulière et la nature urgente du problème.

20. Il a souligné combien il était important de s'attaquer à toutes les sources possibles de financement du terrorisme, financement qui doit être considéré comme une infraction pénale dans les législations nationales. Il a également insisté sur le rôle essentiel de l'extradition et de l'assistance juridique pour l'efficacité des poursuites à l'encontre des terroristes. Les législations et règles nationales concernant la coopération juridique internationale doivent correspondre aux normes internationales ou du moins accorder la priorité aux traités internationaux, de manière à ce que la législation interne ne constitue pas un obstacle aux poursuites à l'encontre des terroristes.

21. Il a également fait remarquer que la lutte contre le terrorisme ne sera efficace que si les poursuites sont dirigées par des enquêteurs, des procureurs et des juges correctement formés et qualifiés disposant des équipements et de l'expérience nécessaires.

22. Il a souligné l'importance des techniques spéciales d'enquête qui doivent être explicitement réglementées dans la législation interne tout en offrant des garanties suffisantes pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et a insisté sur la nécessité d'adopter des mesures efficaces pour protéger les témoins et les informateurs.

23. Le Ministre a conclu en souscrivant à l'avis du Secrétaire Général selon lequel il faut poursuivre la lutte contre le terrorisme dans le plein respect des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, telles que définies dans la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

*

* *

24. Le représentant de l'Assemblée parlementaire, M. Eduard Lintner, le représentant du Comité des Ministres, M. l'Ambassadeur Yuri Sterk, et le Commissaire aux Droits de l'Homme, M. Alvaro Gil-Robles, ont fait des déclarations devant les Ministres.

Résumé des débats

25. Les Ministres européens de la Justice ont eu un débat extrêmement fructueux sur les progrès réalisés par leurs pays dans la lutte contre le terrorisme et ont apporté leur plein soutien au Conseil de l'Europe pour ses travaux dans ce domaine.

26. Ils se sont félicités des progrès accomplis par le Conseil de l'Europe dans la mise en œuvre des activités de lutte contre le terrorisme décidées par le Comité des Ministres lors de la 112^e Session ministérielle et ont invité à poursuivre ces activités en priorité.

27. Plusieurs orateurs ont notamment souligné l'importance des activités en cours au Conseil de l'Europe concernant la protection des témoins et des repentis (Comité PC-PW), la réglementation et l'usage des techniques spéciales d'enquête en relation avec des actes de terrorisme (Comité PC-TI), l'apologie du terrorisme et l'incitation au terrorisme et enfin la lutte contre le financement du terrorisme (Comité Moneyval).

28. A cet égard, ils ont souligné la nécessité pour les Etats de priver les organisations terroristes de leurs soutiens financiers, notamment en devenant parties à la Convention internationale de 1999 pour la répression du financement du terrorisme et à la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime (STE n° 141) et en adoptant les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la Résolution n° 1373 (2001) du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

29. Les Ministres ont soutenu à l'unanimité le processus des Nations Unies visant à rédiger une convention générale contre le terrorisme. Ils ont appelé les Etats membres à participer aux discussions au sein de cette organisation afin de résoudre les questions en suspens dans les négociations sur le projet de convention générale des Nations Unies contre le terrorisme et sur le projet de convention des Nations Unies pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

30. En même temps, ils ont discuté de manière approfondie de l'élaboration éventuelle d'une convention générale européenne contre le terrorisme au sein du Conseil de l'Europe et sont convenus qu'il était plus que jamais important de poursuivre leurs efforts au niveau régional en faisant l'inventaire des instruments internationaux existants et des initiatives en cours, en identifiant les lacunes afin que la contribution du Conseil de l'Europe apporte la valeur ajoutée nécessaire.

31. Les Ministres sont convenus par conséquent d'inviter le Comité des Ministres à engager les travaux dans ce sens, notamment par l'intermédiaire du Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER), qui a déjà reçu son mandat du Comité des Ministres, afin d'examiner la valeur ajoutée d'une convention générale européenne contre le terrorisme, ou quels seront les éléments de cette convention qui constitueront une contribution importante aux efforts des Nations Unies dans ce domaine.

32. Dans ce contexte, ils ont souligné le fait que le Conseil de l'Europe est particulièrement bien placé pour trouver un juste équilibre entre la nécessité d'améliorer l'efficacité de la lutte contre le terrorisme et celle d'assurer la protection des droits et des libertés fondamentales.

33. En ce qui concerne la réponse du système de justice – civile et pénale – au terrorisme, les Ministres sont convenus qu'une mise en œuvre efficace des traités internationaux, des lois et des politiques nationales était essentielle pour le succès de la lutte contre le terrorisme.

34. Dans ce contexte, ils ont invité le Comité des Ministres à confier à la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) la charge de préparer un rapport d'évaluation sur l'efficacité des systèmes de justice nationaux face au terrorisme.

35. Les Ministres se sont déclarés également très favorables au renforcement des traités existants concernant l'octroi de dédommagements aux victimes d'actes terroristes et à leurs familles.

36. Enfin, les Ministres ont accepté la proposition de la Fédération de Russie d'inviter le Comité des Ministres à envisager la possibilité de constituer un registre européen des normes nationales et internationales, en commençant en priorité par les normes dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

*
* *

37. Le Secrétaire Général a rendu hommage aux autorités bulgares et les a remerciées pour l'excellente organisation de la Conférence et l'accueil chaleureux réservé aux participants.

38. Les Ministres ont remercié à leur tour les autorités bulgares d'avoir accueilli la Conférence et de leur chaleureuse hospitalité.

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la Conférence par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
2. Allocution du Premier Ministre de la Bulgarie
3. Allocution du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
4. Allocution du Représentant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
5. Allocution du Représentant du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe
6. Election du Président et des deux Vice-Présidents
7. Adoption de l'ordre du jour
8. « Coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme international et mise en œuvre des instruments pertinents du Conseil de l'Europe »
9. « La réponse du système de justice - civile et pénale - au terrorisme »
10. Questions diverses
11. Adoption des Résolutions
12. Clôture de la Conférence

ANNEXE II

LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA/ALBANIE :

- Mr Spiro PEÇI, Ministre de la Justice.
- Mr Alfred CAUSHI, Assistant and Interpreter.

ANDORRA/ANDORRE :

- M. Joseph Maria CABANES DALMAU, Ministre de la Justice et de l'Intérieur.
- Mme Montserrat ALONSO ZAMARREÑO, Secrétaire d'Etat à la Justice et à l'Intérieur.
- M. Xavier SOPENA GONZALEZ, Directeur de la Police.

ARMENIA/ARMÉNIE :

- Mr Davit HARUTYUNYAN, Minister of Justice.
- Mr Anatoly AVAGYAN, Deputy Minister of Justice.

AUSTRIA/AUTRICHE :

- Mr Dieter BÖHMDORFER, Federal Minister of Justice.
- Mrs Gertraude KABELKA, Director, Federal Ministry of Justice.
- Mr Michael SCHÖN, First Secretary.
- Mr Werner PLEISCHL, Senior Public Prosecutor.
- Mr Wolfgang FELLNER, Director General.

AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN :

- Mr Musayev TOGHRUL, Deputy Minister of Justice.
- Mr Bayramov KAMRAN, Senior Adviser, Department of International legal co-operation, Ministry of Justice.

BELGIUM/BELGIQUE :

- M. Gérard DIVE, Conseiller au Cabinet de Madame la Ministre.
- M. Claude DEBRULLE, Directeur Général, Service Public Fédéral de la Justice.
- Mme Roseline DEMOUSTIER, Directeur Général, Service Public Fédéral de la Justice.
- Mme Danielle DEL MARMOL, Direction de la Mondialisation, Service Public Fédéral des Affaires Etrangères.

BOSNIA AND HERZEGOVINA/BOSNIE-HERZÉGOVINE :

- Mr Slobodan KOVAC, Minister of Justice of Bosnia and Herzegovina.
- Ms Borjana KRIŠTO, Minister of Justice of Federation of Bosnia and Herzegovina.
- Mr Miroslav STAROVLAH, Interpreter.
- Mrs Mirela SVETE, Interpreter.

BULGARIA/BULGARIE :

- Mr Anton STANKOV, Minister of Justice.
- Mr Nikola FILCHEV, Prosecutor General.
- Mr Vladislav SLAVOV, President of the Supreme Administrative Court.
- Mr Ivan GRIGOROV, President of the Supreme Court of Cassation.
- Mr Roumen GEORGIEV, Deputy Director of the National Investigation Service.
- Mr Mario DIMITROV, Deputy Minister of Justice.
- Mr Sevdalin BOJKOV, Deputy Minister of Justice.
- Ms Marian ABRASHEV, Secretary General of the Ministry of Justice and Chief Coordinator of the Conference.
- Ms Ofelia KIRKORIAN, Head of the Cabinet of the Minister of Justice.
- Mr Peter RASHKOV, Director of International Legal Co-operation and International Legal Assistance Directorate.
- Mr Mario MILOUCHEV, Head of Department, European Integration Directorate, Ministry of Foreign Affairs.

CROATIA/CROATIE :

- Mr Miljenko KOVAC, Deputy Minister of Justice.
- Mr Zdravko STOJANOVIC, Assistant Minister, Directorate for Mutual Legal Assistance, International Co-operation and Human Rights, Ministry of Justice.
- Mr Dubravko PALIJAŠ, Assistant Minister, Criminal Law Directorate, Ministry of Justice.

CYPRUS/CHYPRE :

- Mr Doros THEODOROU, Minister of Justice and Public Order.
- Mr Solon NIKITAS, Attorney General of the Republic of Cyprus.
- Ms Eva RASSIDOU-PAPAKYRIACOU, Counsel of the Republic.
- Mr Constantinos HADJIPAVLOU, Administrative Officer.

CZECH REPUBLIC/RÉPUBLIQUE TCHÈQUE :

- Mr Karel CERMÁK, Minister of Justice.
- Mr Vladimír KRÁL, Deputy Minister.
- Mr Jaroslav FENYK, First Deputy Supreme Public Prosecutor.

DENMARK/DANEMARK :

- Mr Lars HJORTNAES, Deputy Permanent Secretary, Ministry of Justice.
- Ms Anne Kristine AXELSSON, Head of Office, Ministry of Justice.

ESTONIA/ESTONIE :

- Ms Priidu PÄRNA, Secretary General, Ministry of Justice.

FINLAND/FINLANDE :

- Mr Johannes KOSKINEN, Minister of Justice.
- Mrs Kirsti RISSANEN, Permanent Secretary, Ministry of Justice.
- Mr Pekka NURMI, Director General, Ministry of Justice.
- Mr Esa VESTERBACKA, Director General, Ministry of Justice.
- Mr Juha KERANEN, Ministerial Counsellor, Ministry of Justice.
- Mr Tolvanen TAISTO, Ambassador of Finland in Bulgaria.

FRANCE :

- M. Pierre BEDIER, Secrétaire d'Etat à la Justice.
- M. Joseph SILVA, Conseiller diplomatique du Garde des Sceaux.
- M. François WERNER, Directeur de Cabinet du Secrétaire d'Etat à la Justice.
- Mme Anne KOSTOMAROFF, Chef du Bureau de la lutte contre le terrorisme, Direction des Affaires criminelles et des grâces, Ministère de la Justice.
- M. Eric RUELLE, Chef du Bureau des négociations pénales, Service des Affaires Européennes et Internationales, Ministère de la Justice.
- Mme Cécile TRINITE, Attachée de Presse.
- M. Rachid MEDIOUNI, Officier de sécurité.

GEORGIA/GÉORGIE :

- Excusé.

GERMANY/ALLEMAGNE :

- Ms Brigitte ZYPRIES, Minister of Justice.
- Mr Christian LEHMANN, Deputy Director of the Criminal Department, Ministry of Justice.
- Ms Angelika SCHLUNCK, Head of Division of International Fight against Terrorism, Ministry of Justice.
- Mr Eberhard DESCH, Head of Division of International Law, Ministry of Justice.
- Mr Harald KINDERMANN, Ambassador of Germany in Bulgaria.
- Mr Markus KLINGER, German Embassy in Bulgaria.

GREECE/GRÈCE :

- Mr Ioannis GAVRILIS, Secretary General, Ministry of Justice.
- Mr Nikolaos PAPASPYROU, Lawyer, Special Council to the Minister of Justice.

HUNGARY/HONGRIE :

- Mr Péter BÁRÁNDY, Minister of Justice.
- Mr Endre BÓCZ, Ministerial Chief Adviser.
- Ms Borbála GARAI, Legal Adviser.
- Mr Ildiko VARKONYI, Interpreter.

ICELAND/ISLANDE :

- Mr Björn BJARNASON, Minister of Justice.
- Mr Thorsteinn DAVIDSSON, Political Adviser, Ministry of Justice.
- Mr Björn FRIDFINNSSON, Permanent Secretary, Ministry of Justice.

IRELAND/IRLANDE :

- Mr Diarmuid COLE, Assistant Secretary.
- Mr Sylvester CARRUTH, Assistant Principal Officer.

ITALY/ITALIE :

- Mr Roberto CASTELLI, Minister of Justice.
- Mr Rosario PRIORE, Head of Giovanal Justice.
- Mr Marco MARESCA, Diplomatic Advisor.
- Mr Stefano SIMONETTI, Secretary of the Minister.
- Mr Carlo CORTI, Chief of International Affairs Office.
- Mr Gian B. CAMPAGNOLA, Ambassador of Italy in Bulgaria.
- Mr Roberto ALBERGO, Embassy of Italy in Bulgaria.
- Mr Dante BRANDI, Embassy of Italy in Bulgaria.
- Mr Lorenzo LEBINI, Embassy of Italy in Bulgaria.
- Mr Nebbioso SETTEMBRINO, Embassy of Italy in Bulgaria.
- Mr Stefano CIMA, Security Officer.
- Mr Giovanni DI GIOVANGIACOMO, Security Officer.
- Ms Gina LOMVOIO.

LATVIA/LETTONIE :

- Mr Aivars AKSENOKS, Minister of Justice.
- M. Karlis TRAUTMANIS, Head of European Issues Department , Ministry of Interior.

LIECHTENSTEIN :

- Ms Rita KIEBER-BECK, Vice-Prime Minister, Minister of Justice.
- Mr Robert WALLNER, Prosecutor General.
- Ms Patricia WILDHABER, Government Officer.

LITHUANIA/LITHUANIE :

- Mr Vytautas MARKEVICIUS, Minister of Justice.
- Mrs Aušra BERNOTIENĖ, Deputy Director of the International Law Department, Ministry of Justice.

LUXEMBOURG :

- M. Luc FRIEDEN, Ministre de la Justice.
- M. Marc MATHEKOWITSCH, Premier Conseiller de Gouvernement, Ministère de la Justice.

MALTA/MALTE :

- Mr Carmelo MIFSUD-BONNICI, Parliamentary Secretary.
- Mr Anthony BORG BARTHET, Attorney General.
- Mr Marco CACHIA, Personal Assistant.

MOLDOVA :

- Mr Vasile DOLGHIERU, Minister of Justice.
- Ms Victoria IFTODI, Deputy Minister of Justice.
- Mr Vitalie PÂRLOG, Director, Governmental Agent and International Relations Directorate, Ministry of Justice.

NETHERLANDS/PAYS-BAS :

- Mrs Henriette van LYNDEN, Ambassador of the Netherlands in Sofia
- Ms Nicoline VAN DER AREND, Staff Adviser.
- Mr Gert BOGERS, Senior Policy Officer.
- Mr Hans BEVERS, Department of Criminal and Sanctions Law, Ministry of Justice.
- M. Gerard C. DE BOER, Legal Adviser.

NORWAY/NORVÈGE :

- Mr Jørn HOLME, State Secretary.
- Mr Morten RUUD, Secretary General, Ministry of Justice.
- Mr Inge Lorange BACKER, Director General, Legislation Department, Ministry of Justice.
- Ms Toril M. ØIE, Assistant Director General.
- Ms Håkon SKULSTAD, Assistant Director General.

POLAND/POLOGNE :

- Mr Grzegorz KURCZUK, Minister of Justice.
- Mr Jan CISZEWSKI, Director of the International Co-operation and European Law Department.
- Mr Ryszard RYCHLIK, Director of the State Prosecution Office for Organised Crime.
- Mr Krzysztof KOCEL, Ambassador, Permanent Representative of Poland to the Council of Europe.
- Mr Piotr PASZKOWSKI, Interpreter.

PORTUGAL :

- M. Paulo Tiago Jeronimo da SILVA, Ambassadeur du Portugal en Bulgarie.
- M. Antonio VILHENA DE CARVALHO, Directeur Adjoint, Bureau des Relations Internationales, Ministère de la Justice.
- Mme Luisa Maia GONÇALVES, Chef de Service, Bureau des Relations Internationales, Ministère de la Justice.

ROMANIA/ROUMANIE :

- Mme Rodica Mihaela STĂNOIU, Ministre de la Justice.
- M. Florin Razvan RADU, Directeur, Direction des Relations Internationales et des Droits de l'Homme, Ministère de la Justice.
- M. Constantin GRIGORIE, Ambassadeur.
- M. Marian PAVELESCU, Conseiller.
- M. Victor BOJIN, Conseiller.
- M. Vasile Bogdan CONSTANTIN, officier de protection.

RUSSIAN FEDERATION/FEDERATION DE RUSSIE :

- Mr Yury Y. CHAYKA, Minister of Justice.
- Mr Yevgueni ZABARTCHUK, Vice-Minister of Justice.
- Mr Y. SINDEEV, Head of the Administrative Department.
- Mr V.P. ZIMIN, First Deputy Head of the Department of international cooperation.
- Mr V.P. KOROBAYNICOV, Chief of Protocol of the Department of logistics.

SAN MARINO/SAINT-MARIN :

- M. Damiano BELEFFI, Représentant Permanent Adjoint de Saint-Marin auprès du Conseil de l'Europe.

SERBIA AND MONTENEGRO / SERBIE-MONTÉNÉGRO :

- Mr Vladan BATIC, Ministre de la Justice de Serbie.
- Ms Branka LAKOCEVIC, Deputy Minister of Justice of Montenegro.
- Ms Vesna RACKOVIC, Adviser to the Minister of Justice of Montenegro.
- Mme Natasa RADULOVIC, Conseillère pour les relations publiques.
- Mme Aleksandra POPOVIC, Conseillère juridique.
- M. Chedomir RADOYKOVIC, Ambassador in Bulgaria.
- Ms Diana SAKAN, Embassy in Sofia.
- Ms Mirjana CVOROVIC, Interpreter.
- Mr Marko VRTACA, Driver.
- Mr Predrag JOKIC, Driver.
- Mr Knezevic DRAGAN, Driver.
- Mr Sasa KUSAKOVIC, Security Officer.
- Mr Zarco VELJOVIC, Security Officer.
- M. Nenad KALEMBER, Driver.

SLOVAK REPUBLIC/RÉPUBLIQUE SLOVAQUE :

- Mr Daniel LIPSIC, Deputy Prime Minister and Minister of Justice.
- Mr Jozef KANDERA, Director General of the Criminal Law Department, Ministry of Justice.
- Mr Branislav BOHÁCIK, Director, Division for Judicial Co-operation in criminal matters, Ministry of Justice.
- Mr Kiss FRANTISEK, Security Officer

SLOVENIA/SLOVÉNIE :

- Mr Ivan BIZJAK, Minister of Justice.
- Mr Rok ŠTEBLAJ, Head of the Cabinet, State Under-Secretary.
- Ms Andreja LANG, Counsellor to the Government.
- Ms Maja VELIC, Advisor, Ministry of Justice.

SPAIN/ESPAGNE :

- Mr José María MICHAVILLA NÚÑEZ, Minister of Justice.
- Mrs María José GARCÍA BEATO, Permanent Under-Secretary of Justice.
- Mr Santiago MARTÍNEZ GARRIDO, Chief of the Private Office of the Minister.
- Ms Ana Maria FERNANDEZ, Private Office of the Minister.
- Ms Marta BETANZOS ROIG, Deputy Director General for Justice.
- Ms María PELAYO, Chief Press Officer.
- Mr Maria José Angel LOPEZ JORRIN, Ambassador of Spain in Bulgaria.

SWEDEN/SUÈDE :

- Mr Dan ELIASSON, State Secretary, Ministry of Justice.
- Mr Niklas WÅGNERT, Legal Advisor.
- Mr Johan WILHELMSSON, Legal Advisor.

SWITZERLAND/SUISSE :

- M. Heinrich KOLLER, Secrétaire d'Etat, Directeur de l'Office Fédéral de la Justice.
- M. Philippe BOILLAT, Sous-Directeur de l'Office Fédéral de la Justice, Chef de la Division des affaires internationales
- M. Ernst GNÄGI, Docteur en Droit, Chef du Service du droit pénal international de l'Office Fédéral de la Justice.
- M. Pierre LUCIRI, Ambassadeur de Suisse en Bulgarie.

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA"/"L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE" :

- Mr Ismail DARLISHTA, Minister of Justice.
- Mrs Snezana MOJSOVA, Chief of the Department for International Relations and European Integration, Ministry of Justice.
- Ms Danica STANOJEVIC, Councillor, Department for European Integration and Legal Co-operation, Ministry of Justice.

TURKEY/TURQUIE :

- Mr Cemil ÇIÇEK, Minister of Justice.
- Mr Centgiz DIVANLIOGLU, Member of the Supreme Counsel.
- Mr Ahmet IMIRZALIOZLU, Judge.
- Mr Volkan VURAL, Chargé d'Affaires.
- Mr Umut ACAR, Third Secretary.
- Mr Cengiz KILICASLAN, Police Officer.

UKRAINE :

- Mr Olexandr LAVRYNOVYCH, Minister of Justice.
- Mr Viascheslav POCHVALSKYI, Ambassador.
- Ms Olena ZERKAL, Director of Department.
- Mr Oleksii ZARYTSKYI, Adviser.
- Mr Andry CHERNAVSKYI, First Secretary.

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI :

- The Rt. Hon. Lord Peter GOLDSMITH, QC., Attorney-General.
- Mr Peter STORR, International Director, Home Office.
- Mr Richard BRADLEY, Judicial Co-operation Unit, international Policy Section, Home Office.
- Mr Daniel DENMAN, Legal Secretariat to the Law Officers.

EUROPEAN COMMISSION/COMMISSION EUROPÉENNE :

- M. António VITORINO, Commissaire en charge de la Justice et des Affaires Intérieures.
- M. Francisco FONSECA MORILLO, Chef de Cabinet Adjoint.

SECRETARIAT GENERAL OF THE COUNCIL OF THE EUROPEAN UNION/SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE :

M. Charles ELSEN, Directeur Général DG H - « Justice et Affaires Intérieures ».

COMMITTEE OF MINISTERS/COMITÉ DES MINISTRES :

- M. Yuri STERK, Ambassadeur, Représentant Permanent de la Bulgarie auprès du Conseil de l'Europe, Président du Groupe de Rapporteurs des Délégués des Ministres sur la coopération juridique.

PARLIAMENTARY ASSEMBLY/ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE :

- Mr Eduard LINTNER, Chairman of the Committee on Legal Affairs and Human Rights.

COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS/COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME :

- M. Alvaro GIL-ROBLES, Commissaire.

**EUROPEAN COMMITTEE ON LEGAL CO-OPERATION /(CDCJ)
COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION JURIDIQUE (Bureau) :**

- Mr Inge Lorange BACKER, Director General, Ministry of Justice (Norway).
- Mr Pekka NURMI, Director General, Ministry of Justice (Finland).

- Mme Roseline DEMOUSTIER, Directeur Général, Service Public Fédéral de la Justice (Belgique).
- Ms Xení SKORINI-PAPARRIGOPOULOU, Professeur Associé, Faculté de Droit (Grèce).

**EUROPEAN COMMITTEE ON CRIME PROBLEMS(CDPC)/
COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS (Bureau) :**

- M. Mario-Michel AFFENTRANGER, Chef de la Section des traités internationaux , Office Fédéral de la Justice (Suisse)
- Mr Esa VESTERBACKA, Director General, Head of Department, Ministry of Justice (Finland).
- Mr Richard BRADLEY, Judicial Co-operation Unit, international Policy Section, Home Office (United Kingdom).
- M. Claude DEBRULLE, Directeur Général, Service Public Fédéral de la Justice (Belgique).
- M. Branislav BOHÁCIK, Director, Division for Judicial Co-operation in criminal matters, Ministry of Justice (Slovak Republic).

**EUROPEAN COMMISSION FOR THE EFFICIENCY OF JUSTICE (CEPEJ)/
COMMISSION EUROPÉENNE POUR L'EFFICACITÉ DE LA JUSTICE**

- Mr Eberhard DESCH, Head of Division of International Law, Ministry of Justice (Germany).

**MULTIDISCIPLINARY GROUP ON INTERNATIONAL ACTION AGAINST
TERRORISM (GMT)/
GROUPE MULTIDISCIPLINAIRE SUR L'ACTION INTERNATIONALE
CONTRE LE TERRORISME**

- M. Philippe de KOSTER, Président, Avocat Général.
- Mr Zadzislaw GALICKI, Vice-Président.

OBSERVERS/OBSERVATEURS

HOLY SEE/SAINT-SIÈGE :

- H.E. Archbishop Giuseppe LEANZA, Apostolic Nuncio.
- Mr Giorgio FILIBECK, Member of the Secretariat of the Pontifical Council for “Justice and Peace”.
- Ms Paulina Georgieva MILOSHEVA, Member of the Secretariat of the Pontifical Council for “Justice and Peace”.

UNITED STATES OF AMERICA/ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :

- Mr James PARDEW, Ambassador of the United States of America in Bulgaria.
- Mr Mark RICHARD, Senior Counsel for European Union and international criminal matters, US mission to the European Union in Brussels.
- Mr Thomas PEEBLES, Department of Justice, Embassy of the United States in Bulgaria.

CANADA :

- Mr John H. SIMS, Associate Deputy Minister of Justice.
- Mr William BARTLETT, Senior Counsel, Criminal Law Policy Section, Department of Justice.

JAPAN/JAPON :

- Mr Naotake YAMASHITA, Deputy Head of Mission, Embassy of Japan, Bulgaria.
- Mr Atsushi YASUTOMI, Special Adviser, Embassy of Japan, Bulgaria.

MEXICO/MEXIQUE :

- M. Rafael MACEDO DE LA CONCHA, Procureur Général de la République du Mexique.
- M. Carlos SALAZAR DIEZ DE SOLLANO, Observateur Permanent Adjoint auprès du Conseil de l'Europe.
- M. Jose Luis MARTINEZ, Ambassadeur du Mexique en Hongrie.
- M. Rafael CAZARES AYALA, Adjoint à l'Attaché pour les Affaires de l'Information Stratégique, Bureau du Procureur pour l'Union Européenne et la Suisse.
- Monsieur Carlos Miguel LOPEZ, Attaché Policial du Bureau du Procureur pour l'Union Européenne et la Suisse.
- M. Marco Antonio JACQUES, Coordonnateur des Voyages du Procureur.
- M. José Fernando CASTILLO TAPIA, Conseiller du Vice-Procureur Juridique et des Affaires Internationales.
- Mme Azucena JIMENEZ, Interprète/traductrice.

INTERNATIONAL ORGANISATIONS/
ORGANISATIONS INTERNATIONALES

EUROPOL :

- Excusé.

**INTERNATIONAL COMMISSION ON CIVIL STATUS /
COMMISSION INTERNATIONALE DE L'ÉTAT CIVIL :**

- M. Miguel TEIXEIRA DE SOUSA, Vice-Président.

INTERPOL :

- Mr Willy DERIDDER, Executive Director, Polices Services
- Mr Christopher John EATON

**THE HAGUE CONFERENCE ON PRIVATE INTERNATIONAL LAW/
CONFÉRENCE DE LA HAYE DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ :**

- Mr Hans van LOON, Secrétaire Général.

UNIDROIT :

- Excusé.

**WORLD HEALTH ORGANISATION /
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ :**

UNMIK / KOSOVO

- Mr Jean-Christian CADY, Deputy Special Representative of the Secretary-General,
Head of the Police and Justice Pillar.
- Mr Paul COFFEY, Director of the Department of Justice.
- Ms Kelly Maureen LOW, Special Assistant.

**SECRETARIAT GENERAL OF THE COUNCIL OF EUROPE/
SECRÉTARIAT GENERAL DU CONSEIL DE L'EUROPE :**

- Mr Walter SCHWIMMER, Secretary General.

**PRIVATE OFFICE OF THE SECRETARIES GENERAL/
CABINET DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX :**

- M. Paul DEWAGUET, Directeur Adjoint de Cabinet.

**DIRECTORATE GENERAL I - LEGAL AFFAIRS/DIRECTION GÉNÉRALE I -
AFFAIRES JURIDIQUES :**

- M. Guy DE VEL, Directeur Général des Affaires Juridiques.
- M. Roberto LAMPONI, Directeur de la Coopération Juridique.
- M. Manuel LEZERTUA, Chef du Service des problèmes criminels.
- M. Rafael A. BENITEZ, Chef de la Task Force contre le terrorisme, Adjoint au Chef du Service du droit public.
- M. Patrick TITIUN, Administrateur, Service du Conseil Juridique, Secrétaire de la Conférence.
- M. Gianluca ESPOSITO, Adjoint au Chef du Service du droit privé.
- Mme Catherine GALLAIS, Assistante administrative.
- Mme Christiane DECONINCK, Secrétaire.
- Mme Odile GEBHARTH, Secrétaire.
- Mme Danielida WEBER, Secrétaire.

**DIRECTORATE GENERAL OF POLITICAL AFFAIRS
DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES POLITIQUES:**

- M. François FRIEDRICH , Administrateur.

**SECRETARIAT OF THE COMMITTEE OF MINISTERS/
SECRÉTARIAT DU COMITÉ DES MINISTRES :**

- Ms Ulrika FLODIN-JANSON, Administratrice.

**SECRETARIAT GENERAL OF THE PARLIAMENTARY ASSEMBLY/
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE :**

- Ms Danielle COIN, Head of the Secretariat of the Committee on Legal Affairs and Human Rights.

**OFFICE OF THE COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS/BUREAU DU
COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME :**

- M. Christos GIAKOUMOPOULOS, Directeur.
- M. John DALHUISEN, Administrateur.

PROTOCOL/PROTOCOLE :

- Mme Isabelle FLECKSTEINER, Assistante.

PRESS AND INFORMATION/PRESSE ET INFORMATION :

- Ms Cathie BURTON, Press Officer, Spokeperson's Service.

LANGUAGE SERVICES/SERVICES DES LANGUES :

- Mr Philippe QUAINÉ, Chef de l'équipe des interprètes.

INTERPRETERS/INTERPRÈTES :

- Ms Amanda BEDDOWS-LARIVIERE.
- Ms Iliana SARAIOULEVA.
- Ms Adda GRIGOROVA-TEHOVA.
- Mr André BERNHARD.
- Ms Noemi PLASTINO.
- Ms Nadia CAROTTI.
- Mr Christian KODERHOLD.
- Ms Elisabeth BERNECKER.
- Mr Igor FEKLISOV.
- M. Michail FARAFONOV.

ANNEXE III

RESOLUTIONS ADOPTEES

Résolution n° 1

sur la lutte contre le terrorisme

1. LES MINISTRES participant à la 25^e Conférence des Ministres européens de la Justice (Sofia, octobre 2003) ;
2. Déplorant les pertes humaines et les blessures subies par des milliers de personnes innocentes victimes du terrorisme ;
3. Condamnant tous les attentats terroristes et réaffirmant leur détermination à poursuivre leur lutte contre toutes les formes de terrorisme tout en respectant pleinement les Droits de l'Homme;
4. Conscients qu'une action internationale concertée est essentielle pour réussir dans la lutte contre le fléau du terrorisme, y compris une action visant, le cas échéant, à prévenir ou à remédier à des situations qui peuvent alimenter le terrorisme;
5. Saluant les efforts des organisations internationales et institutions visant à lutter contre le terrorisme sous l'égide de l'ONU et, en particulier, la mise en place par le Conseil de Sécurité de l'ONU d'un Comité contre le terrorisme (CTC), et à cet égard :
6. Se félicitant de la coopération entre le Conseil de l'Europe et ces organisations et institutions, en particulier l'UE, l'OSCE et l'ONU ;
7. Saluant les décisions prises par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et notamment sa Déclaration du 12 septembre 2001, sa Décision du 21 septembre 2001 et les résultats des 109^e, 110^e et 111^e sessions ministérielles et ;
8. Saluant l'adoption des Lignes Directrices sur les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme le 11 juillet 2002 ;

9. Saluant la mise en place de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) par le Conseil de l'Europe le 18 septembre 2002 ;
10. Eu égard aux textes pertinents adoptés par l'Assemblée Parlementaire¹ ;
11. Ayant à l'esprit la Résolution No. 1 adoptée lors de leur 24^e Conférence (Moscou, octobre 2001) ;
12. Résolus à poursuivre leurs efforts pour renforcer la lutte contre le terrorisme et augmenter la sécurité des citoyens, dans un esprit de solidarité et sur la base des valeurs communes auxquelles le Conseil de l'Europe est profondément attaché : l'Etat de Droit, les droits de l'homme et la démocratie pluraliste ;
13. Reconnaissant la nécessité de sensibiliser le public, à travers l'éducation et l'information, aux dangers du terrorisme et d'encourager les citoyens à coopérer avec les autorités dans la lutte contre cette forme de criminalité;
14. Convaincus du besoin de continuer à renforcer la coopération internationale ;

* * * *

15. SE FELICITENT des résultats atteints par le Groupe multidisciplinaire sur l'action internationale contre le terrorisme (GMT) du Conseil de l'Europe, notamment l'élaboration du Protocole portant amendement à la Convention européenne pour la répression du terrorisme du 15 mai 2003 (Série des traités européens, STE No. 190) ;
16. APPELLENT les Etats membres du Conseil de l'Europe à devenir Parties à ce Protocole afin de permettre son entrée en vigueur dans les plus brefs délais ; et INVITENT les Etats observateurs à devenir Parties à la Convention européenne pour la suppression du terrorisme telle que révisée par son Protocole d'amendement ;
17. SE FELICITENT du nombre important d'Etats membres du Conseil de l'Europe qui sont devenus Parties aux traités internationaux relatifs au terrorisme, notamment à ceux conclus au sein des Nations Unies, ainsi qu'au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et INVITENT ceux qui ne le sont pas à devenir Parties dans les meilleurs délais à ces instruments, ainsi qu'aux traités internationaux en matière de coopération qui sont les plus pertinents dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ;

¹ Notamment la Recommandation REC 1534 (2001) sur les démocraties face au terrorisme, la Recommandation REC 1550 (2002) et la Résolution RES 1271 (2002) – Lutte contre le terrorisme et respect des droits de l'homme, la Recommandation REC 1549 (2002) – Transport aérien et terrorisme : comment renforcer la sûreté ? et la Recommandation REC 1584 (2002) - La nécessité d'une coopération internationale intensifiée pour neutraliser les fonds destinés à des fins terroristes

18. SOUTIENNENT les activités prioritaires de lutte contre le terrorisme lancées par le Conseil de l'Europe en réponse à la Résolution No. 1 adoptée lors de leur 24^e Conférence (Moscou, octobre 2001) ; et à cet égard ;
19. SE FELICITENT de la mise en place par le Comité des Ministres du Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER) chargé de coordonner l'action du Conseil de l'Europe dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ;
20. INVITENT le Comité des Ministres, d'une part, à faire poursuivre sans délai les travaux en vue de l'adoption d'instruments internationaux appropriés sur la protection des témoins et repentis et sur l'utilisation des techniques spéciales d'enquête en relation avec des actes de terrorisme et, d'autre part, à revoir la Convention européenne relative au dédommagement des victimes d'infractions violentes du 24 novembre 1983 (STE No. 116) ou, si nécessaire, adopter de nouvelles règles concernant l'amélioration de la protection, du soutien et du dédommagement des victimes d'actes terroristes et de leurs familles ;
21. APPELLENT tous les Etats membres du Conseil de l'Europe à contribuer aux discussions au sein des Nations Unies en vue de résoudre les questions pendantes dans les négociations sur le projet de Convention générale de l'ONU contre le terrorisme et sur le projet de Convention internationale de l'ONU pour la suppression des actes de terrorisme nucléaire ;
22. INVITENT le Comité des Ministres à entamer des travaux en vue d'examiner, à la lumière de l'avis du CODEXTER, la valeur ajoutée d'une Convention européenne générale contre le terrorisme, ouverte aux Etats observateurs, ou de certains éléments d'une telle Convention, qui pourraient être élaborés au sein du Conseil de l'Europe, et d'apporter une contribution significative aux efforts des Nations Unies dans ce domaine ;
23. INVITENT le Comité des Ministres à charger la CEPEJ de faire établir un rapport d'évaluation sur l'efficacité des systèmes judiciaires nationaux dans leurs réponses au terrorisme ;
24. INVITENT le Comité des Ministres à prévoir, dans le cadre du programme de coopération avec les Etats membres du Conseil de l'Europe, des activités visant à soutenir les Etats pour améliorer l'efficacité de leur réponses législative et institutionnelle contre le terrorisme et à poursuivre la coordination effective avec d'autres instances internationales;
25. INVITENT le Comité des Ministres à examiner la possibilité de mettre en place un Registre européen de normes nationales et internationales, commençant, en priorité, par les normes dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ;
26. PRIENT le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe de faire rapport sur les mesures prises pour mettre en œuvre cette Résolution, lors de leur prochaine Conférence.

Résolution n° 2

LES MINISTRES participant à la 25^e Conférence des Ministres européens de la Justice (Sofia, octobre 2003),

Conscients de l'intérêt d'assurer des contacts personnels entre les Ministres responsables de l'élaboration de la politique de leurs gouvernements dans le domaine juridique afin d'encourager le développement de la coopération dans ce domaine en Europe,

ADRESSENT leurs remerciements les plus vifs au Gouvernement bulgare pour l'excellente organisation, à Sofia, de la 25^e Conférence et pour son aimable hospitalité ;

PRENNENT NOTE avec gratitude de l'invitation du Ministre de la Justice de Finlande de tenir la 26^e Conférence des Ministres européens de la Justice à Helsinki, les 7 et 8 avril 2005.

ANNEXE IV

LISTE DES DOCUMENTS

MJU-25(2003) 1	Rapport présenté par le Ministre de la Justice de la Bulgarie
MJU-25(2003) 2 + Addendum	Rapport présenté par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
MJU-25(2003) 3	Rapport présenté par le Ministère de la Justice de la Turquie
MJU-25(2003) 4	Rapport présenté par le Ministre de la Justice de la Norvège
MJU-25(2003) 5	Rapport présenté par la Ministre de la Justice de l'Allemagne
MJU-25(2003) 6	Rapport présenté par le Ministre de la Justice de la Bosnie-Herzégovine
MJU-25(2003) 7	Rapport présenté par le Ministère de la Justice du Liechtenstein
MJU-25(2003) 8	Rapport présenté par le Ministre de la Justice de la Suède
MJU-25(2003) 9	Rapport présenté par le Ministre de la Justice de la Slovénie
MJU-25(2003)10 <i>(anglais seulement)</i>	Rapport présenté par le Ministre de la Justice de la Serbie (Serbie-Monténégro)
MJU-25(2003)11 <i>(anglais seulement)</i>	Rapport présenté par le Procureur Général de Chypre
MJU-25(2003)12	Rapport présenté par le Ministre de la Justice du Canada
MJU-25(2003)13	Note présentée par la Commission Internationale de l'Etat Civil
MJU-25(2003)14 <i>(anglais seulement)</i>	Rapport présenté par le Ministre de la Justice de la Pologne

MJU-25(2003)15 <i>(anglais seulement)</i>	Rapport présenté par le Ministre de la Justice de « l'ex-République yougoslave de Macédoine »
MJU-25(2003)16 <i>(anglais seulement)</i>	Rapport présenté par la MINUK (au Kosovo)
MJU-25(2003)17 <i>(anglais seulement)</i>	Rapport présenté par le Ministre de la Justice de la Hongrie
MJU-25(2003)18 <i>(français seulement)</i>	Rapport présenté par le Ministre de la Justice de l' Espagne
MJU-25(2003)19 <i>(anglais seulement)</i>	Rapport présenté par le Ministre de la Justice de la Fédération de Russie

ANNEXE V

SIGNATURES ET RATIFICATIONS

L'**Albanie** a signé :

- la Convention européenne relative au dédommagement des victimes d'infractions violentes (STE n° 116)
- le Protocole portant amendement à la Convention européenne pour la répression du terrorisme (STE n° 190)
- la Convention sur les relations personnelles concernant les enfants (STE n° 192)

La **Bulgarie** a signé :

- la Convention européenne sur la valeur internationale des jugements répressifs (STE n° 070)
- la Convention européenne sur la transmission des procédures répressives (STE n° 073)
- le Protocole additionnel à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées (STE n° 167)

La **Finlande** a signé :

- le Deuxième Protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale (STE n° 182)

La **Grèce** a signé :

- la Convention sur les relations personnelles concernant les enfants (STE n° 192)

L'**Islande** a signé :

- le Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité, relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques (STE n° 189)

La **Lituanie** a signé :

- le Deuxième Protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale (STE n° 182)

La **Pologne** a ratifié :

- le Deuxième Protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale (STE n° 182)

Cette ratification entraînera l'entrée en vigueur de ce traité au 1er février 2004 pour les trois Etats qui l'ont ratifié (Albanie, Danemark et Pologne)

La **Roumanie** a signé :

- le Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité, relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques (STE n° 189)
- le Protocole additionnel à la Convention pénale sur la corruption (STE n° 191)

La **Serbie-Monténégro** a signé et ratifié :

- la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime (STE n° 141)

L'**Espagne** a signé :

- le Protocole portant amendement à la Convention européenne pour la répression du terrorisme (STE n° 190)

La **Suisse** a signé :

- le Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité, relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques (STE n° 189)

